



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

**Résolution adoptée par consensus* par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP
(Doha, 9 avril 2019)**

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

profondément préoccupée par la catastrophe humanitaire qui a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe depuis que le cyclone Idai a traversé ces pays, provoquant des inondations généralisées dans toute la région, faisant de nombreuses victimes, des milliers de disparus et de blessés, détruisant des maisons, perturbant plus d'un million de vies, déplaçant des centaines de milliers de personnes et provoquant un nombre croissant de morts,

considérant qu'il est trop tôt pour mesurer l'ampleur de la dévastation, que le nombre de victimes devrait encore augmenter et que l'Organisation mondiale de la Santé a mis en garde contre une "seconde catastrophe" si des maladies transmises par l'eau et potentiellement mortelles, comme le choléra, devaient se propager dans cette région sinistrée,

notant que peu de pays pourraient réagir efficacement à une catastrophe de cette ampleur – l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies prévoit que le cyclone Idai fera partie des pires catastrophes météorologiques de l'hémisphère Sud – et certainement pas ces trois pays parmi les plus pauvres du monde, et encore moins le Mozambique, qui sont en pleine crise de la dette et dont le PIB annuel est d'environ 12 milliards de dollars E.-U.,

reconnaissant que ces pays étaient déjà vulnérables aux catastrophes en raison des longues périodes de sécheresse et des pluies insuffisantes dues aux changements climatiques liés au réchauffement planétaire, qui ont entraîné des précipitations abondantes, une hausse du niveau des océans et la formation de tempêtes mortelles, comme le cyclone Idai,

se félicitant des mesures et des efforts déployés par les pays et les organisations d'aide qui fournissent des secours, de la nourriture, des abris temporaires, des dispositifs de traitement de l'eau et des médicaments, et sachant que les ravages généralisés et les infrastructures insuffisantes empêchent les opérations humanitaires et les secours d'atteindre toutes les populations affectées,

se référant à la demande du Secrétaire général de l'ONU réclamant une réponse rapide de la communauté internationale à l'appel éclair de l'ONU lancé le 25 mars 2019 pour récolter 282 millions de dollars E.-U. d'aide d'urgence en faveur du Mozambique pour une période de trois mois, et aux appels révisés concernant le Zimbabwe et le Malawi,

notant la vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées dans ce contexte, ainsi que les risques que courent les enfants, à la suite du passage du cyclone, d'être vendus comme esclaves par des trafiquants d'êtres humains ou forcés de contracter des mariages précoces par des familles en quête de survie,

* La délégation de la Turquie a exprimé des réserves sur l'alinéa 10 du préambule et le paragraphe 3 du dispositif.

reconnaissant que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront, selon toute vraisemblance, plus fréquents, plus graves, plus dévastateurs et plus répandus, et qu'ils pourraient être évités ou atténués par des mesures que la communauté internationale peut prendre aujourd'hui,

rappelant l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015), qui jettent les bases du développement durable, à faible émission de carbone et résilient, dans un contexte climatique en constante évolution,

attendant avec intérêt le Sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2019, qui constituera une occasion importante de relever les ambitions et d'établir des plans pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris,

se référant aux engagements pris par l'UIP elle-même d'œuvrer en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 (Déclaration de Hanoï 2015) pour que les parlements demandent aux gouvernements de rendre compte de la mise en œuvre de mesures efficaces pour atteindre ces objectifs, en ne laissant personne de côté, en particulier l'Objectif 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'Objectif 3 sur la santé et le bien-être et l'Objectif 7 sur une énergie propre et abordable, et reconnaissant que les catastrophes précitées entravent un peu plus les capacités de ces pays à réaliser les ODD,

1. *prie* les parlementaires de presser leurs gouvernements de soutenir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les appels éclairés de l'ONU en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe, conformément aux valeurs des Nations Unies, et d'y contribuer de manière adéquate en veillant à ce que des ressources humaines et financières appropriées soient consacrées aux pays concernés ;
2. *prie également* l'ONU, les organisations humanitaires et la communauté internationale de porter leurs efforts sur les personnes les plus vulnérables – notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées – dans les régions inondées et privées d'eau potable, de les aider à rétablir leurs moyens de subsistance et à renforcer leur capacité de s'occuper de leurs familles, et de porter une attention particulière aux besoins des enfants, des filles, des femmes et des autres groupes vulnérables pouvant être victimes d'enlèvement, de la traite d'êtres humains et d'exploitation sexuelle ;
3. *exhorte* toutes les Parties, qu'elles aient signé ou non l'Accord de Paris, à s'employer avec la plus grande énergie à réaliser les objectifs de cet instrument et à soumettre leurs résultats et leurs ambitions à cet égard lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2019 avant de présenter aux Nations Unies, courant 2020, leurs changements climatiques à long terme, et exhorte en particulier les Parties à investir dans l'atténuation des incidences des changements climatiques et l'adaptation dans les pays vulnérables ;
4. *exhorte également* les pays à revenu élevé à accroître leur assistance en matière financière, technique et de renforcement des capacités aux pays à revenu faible et intermédiaire pour les aider à mieux faire face aux changements climatiques ;
5. *demande* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements à jouer un rôle de premier plan et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, sensibiliser aux effets des changements climatiques et adopter un mode de vie plus durable ;
6. *exhorte* la communauté internationale, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à aider les pays touchés à mettre en place des mécanismes de résilience globaux au niveau national, à renforcer la réduction et la prévention des risques de catastrophe et à améliorer leur préparation aux catastrophes en vue d'une riposte efficace, et à "reconstruire en mieux" dans le cadre du redressement et de la remise en état des pays touchés, et prie les gouvernements des pays concernés d'investir également dans des mesures de réduction des risques et de résilience de la société ;

7. *exhorte également* la communauté internationale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015), de concert avec le secteur privé et les gouvernements des pays exposés aux catastrophes, à investir dans des programmes en faveur d'un développement résilient aux changements climatiques et portant sur la sécurisation des principaux moyens de subsistance des personnes habitant dans des zones particulièrement exposées, en mettant l'accent sur les ODD 1 (élimination de la pauvreté), 2 (sécurité alimentaire), 3 (santé), 5 (égalité des sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (accès à une énergie abordable), 8 (travail décent), 11 (communautés résilientes) et 13 (changements climatiques) ;
8. *demande* aux parlementaires de l'UIP de collaborer avec le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, pour passer progressivement à une énergie propre et renouvelable.